

Certificat d'aptitude professionnelle maritime - Conchyliculture

UP3 Processus de production et réglementation

Durée : 1 h 30 min

L'usage de la calculatrice est interdit.

Nota :

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence. De même, si cela le (la) conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il (elle) doit la (ou les) mentionner explicitement.

La copie rendue ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, il convient de s'abstenir de signer ou de l'identifier le document.

1^{re} QUESTION (valeur = 6,5)

1. (valeur = 1)

Donner une définition du télécaptage.

2. (valeur = 2,5)

Répondre sur l'**annexe à compléter 1**.

Numéroter de 1 à 5 les photos, dans l'ordre chronologique des différentes étapes du télécaptage.

3. (valeur = 1)

Nommer la nourriture livrée en même temps que les larves.

4. (valeur = 2)

Décrire les manipulations journalières à effectuer lors du télécaptage.

2^e QUESTION (valeur = 7)

1. (valeur = 1)

Citer les deux espèces de moules élevées en France.

2. (valeur = 4)

Répondre sur l'**annexe à compléter 2**.

2.1. (valeur = 2)

Citer pour les 2 principaux milieux (estran et eau profonde), les différentes techniques d'élevage possible en mytiliculture.

2.2. (valeur = 2)

Donner pour chaque technique le nom d'une région conchylicole où elle est pratiquée.

3. (valeur = 2)

Expliquer les quatre termes suivants :

- le « boudinage » ;
- le « dégrappage » ;
- le « débyssassage » ;
- bateau amphibie.

3^e QUESTION (valeur = 6,5)

1. (valeur = 1)

Donner la signification des sigles DPM et CNC dans le cadre de l'organisation professionnelle des cultures marines.

2. (valeur = 3,5)

Répondre sur l'**annexe à compléter 3**.

Compléter la carte de France avec les noms des 7 Comités Régionaux de la Conchyliculture (CRC).

3. (valeur = 2)

Donner 2 missions des Comités Régionaux de la Conchyliculture (CRC).

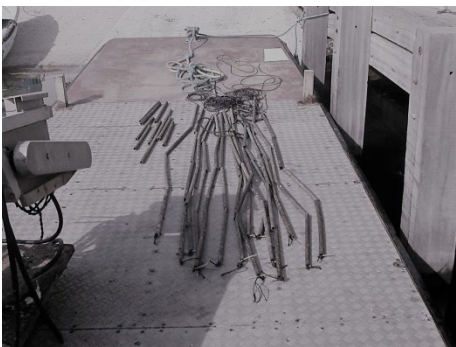
NUMÉRO DE PLACE : _____

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE (sauf n° de place)

ANNEXE À COMPLÉTER 1 (page 1/2)

Document à rendre avec la copie d'examen

Numéroter de 1 à 5 les photos, dans l'ordre chronologique des différentes étapes du télécaptage.

	Titre	Numéro
	Réception des larves.	
	Transfert des collecteurs dans le milieu naturel.	

Tourner la page

Page 4 sur 7

NUMÉRO DE PLACE : _____

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE (sauf n° de place)

ANNEXE À COMPLÉTER 1 (page 2/2)

Document à rendre avec la copie d'examen

	Préparation du matériel de télécapage.	
	Réveil des larves	
	Mise à l'eau des larves	

Tourner la page

Page 5 sur 7

NUMÉRO DE PLACE : _____

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE (sauf n° de place)

ANNEXE À COMPLÉTER 2

Document à rendre avec la copie d'examen

Milieus	Techniques mytilicoles	Régions conchyliques
Estran		
Eau profonde		

Tourner la page

Page 6 sur 7

NUMÉRO DE PLACE : _____

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE (sauf n° de place)

ANNEXE À COMPLÉTER 3

Document à rendre avec la copie d'examen

